

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 23 avril 2026, sous la présidence de son maire, Monsieur Alain PIBOULEAU.

PRÉSENTS : Mmes Claudine AUTHIER, Odile CAMPOS (quitte le conseil municipal à 20H10), Géraldine GAU, Sylvie FERRER, Sylvie MARTIN, Laure SAINT GERMES (s'absente à 20H14 du conseil municipal au moment du vote - ne participera pas au vote de la présente délibération).
MM. Stéphane ANDRIEUX, Laurent BERNARD, Dominique FOURCADE, Jean-Louis FUGAIRON, Bachir KERROUM, Alain PIBOULEAU, Dominique TAVERA, Joël VILLEMUR.

ABSENTS : Mme Marie-Agnès ROSSIGNOL a donné procuration à M. Bachir KERROUM.
Mme Odile CAMPOS (à partir de 20H10 : quitte le conseil municipal).
Mme Laure SAINT GERMES (qui s'est absentée du conseil municipal à 20H14 et ne participera donc pas au vote de la présente délibération).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Dominique FOURCADE.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2026 4-2 18

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	12
Procurations	1
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

OBJET : COMMUNE – REVERSEMENT ABATTEMENT CASINO – CRÉDIT D'IMPÔT
– SAISON 2024 / 2025.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que JOA CASINO verse à Ax Animation une contribution de 50 000 € au titre des manifestations artistiques de qualité. Cette contribution génère un crédit d'impôt d'un montant de 46 200 € pour le casino. La commune ayant perçu 146 543 € au titre des impôts versés par le casino pour la saison 2024 / 2025, la part communale du crédit d'impôt à rembourser au casino s'élève à 13 656 €.

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'émettre un mandat de paiement au profit de JOA CASINO d'un montant total de 13 656 €. La dépense sera imputée à l'article 7398 du budget principal.

Après l'exposé du rapport et n'ayant pas de questions soulevées, Monsieur le maire propose au conseil municipal de procéder au vote et donc d'approuver le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que JOA CASINO verse à Ax Animation une contribution de 50 000 € au titre des manifestations artistiques de qualité,

Considérant que cette contribution génère un crédit d'impôt d'un montant de 46 200 € pour le casino JOA CASINO,

Considérant que la commune a perçu 146 543 € au titre des impôts versés par le casino pour la saison 2024 /2025,

Décide

Article 1 : D'autoriser l'émission d'un mandat de paiement au profit de JOA CASINO d'un montant total de 13 656 €.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents afférents.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 4 mai 2026

**Le maire
Alain PIBOULEAU**

**Le secrétaire de séance
Dominique Fourcade**

